

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 06 SEPTEMBRE 2023**

**Convocation du 09/082023**

**Date d'affichage 09/08/2023**

**Président de séance** : Mme Christine LEFEVRE

**Etaient présents** : Mmes LEFEVRE Christine, MADASCHI Véronique, NOUASSA Josette, REDON Sylvia, HENNEUSE Emanuelle.

Mrs BERTIER Jean-François, SAIGNOL Mathieu, LEFEVRE Jean-Luc, DE LUCA Anthony, JALAGUIER Quentin.

**Absent excusé** : Mr POLIKOU Spendii.

**Secrétaire de séance** : Mme MADASCHI Véronique

**Adoption du compte rendu du conseil municipal du 21/062023**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du conseil du 21 Juin 2023

**PROGRAMME D'INVESTISSEMENT - Mauressargues- 06 Travaux EEE - Phase 1- Travaux d'Eclairage Public**

Madame le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : Travaux d'Eclairage Public. Ce projet s'élève à 21 602,60 € HT soit 25 923,12 € TTC. Le conseil Municipal approuve le projet dont le montant s'élève à **21 602,60 € HT** soit **25 923,12 € TTC**, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à **6 480,00 €**. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenue des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet. Versera, sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel.

**PROGRAMME D'INVESTISSEMENT - Mauressargues- 06 Travaux EEE - Phase 2 (DT) - Travaux d'Eclairage Public.**

Madame le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : Travaux d'Eclairage Public. Ce projet s'élève à 15 768.00 € HT soit 18 921.60 € TTC. Le conseil municipal approuve le projet dont le montant s'élève à **15 768.00 € HT** soit **18 921.60 € TTC**, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année 2024. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à **4 730,00 €**. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenue des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet. Versera, sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel.

**Désignation référent déontologue des Elus**

Le conseil municipal souhaite se renseigner pour prendre le même référent que Nîmes métropole.

**Cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelable sur la commune**

Madame le Maire expose aux membres du conseil l'obligation de définir une cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune suite à la promulgation de la loi du 10 mars 2023. Les communes définissant les zones d'accélération pourront bénéficier d'avantages particuliers (modulation tarifaire, possibilité de définir des zones d'exclusion, meilleure valorisation des appels d'offres). Il est proposé de cartographier en priorité les bâtiments pouvant accueillir des systèmes d'énergie renouvelables puis les espaces délaissés. Une proposition sera présentée lors du prochain conseil.

**Extension du réseau électrique-D 123-Alimentation pompe agricole-Mr BANIOL**

Suite au dernier conseil municipal Madame le Maire a interpellé le Territoire d'Energie sur l'erreur du demandeur figurant dans l'exposé succinct du problème. Ce n'est pas la commune qui sollicite le Territoire d'Energie pour étudier cette extension de réseau. Elle fait part à l'organisme de la non prise de décision car le projet n'est pas suffisamment explicite.

Madame le Maire expose au conseil la réponse du Territoire d'Energie qui confirme en premier lieu que leur intervention fait suite à une demande d'un agriculteur. Le SMEG est à l'étape d'esquisse de projet. La signature des conventions de passage et l'implantation des ouvrages ne se fera qu'à l'étape d'exécution des travaux. Le projet évolue en fonction des réponses. Le Territoire d'Energie nous précise que le projet peut être transféré à Enedis et qu'il sera donc totalement à la charge du bénéficiaire.

Après cet exposé, le conseil délibère unanimement pour que le projet soit transféré à Enedis.

#### ⬇ Questions diverses

Demande de subvention de l'association Archers de Leins Gardonnenque pour une participation de 10€ par classe pour chaque demi-journée d'intervention à l'école.

La demande sera transmise au SIRS susceptible d'être concerné prioritairement l'action étant pédagogique. En cas de refus du SIRS, cette demande sera prise en compte par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20